



DEPARTEMENT DE L'OISE

MAIRIE DE BULLES

60130

Téléphone : 03 44 78 91 20

Mail : accueil@mairie-bulles.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE DE BULLES

Populations légales

Sources : Insee, RP2018 (géographie au 01/01/2020), RP2013 (géographie au 01/01/2015) et RP2008 (géographie au 01/01/2010).

	2008	2013	2018
Population municipale	893	910	883
Population comptée à part	14	27	16
Population totale	907	937	899

Synthèse du Compte Administratif 2022

Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif (L.2313-1 du CGCT pour les communes. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, elle doit être transmise à la préfecture en même temps que les documents budgétaires ».

En application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif est consultable en Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Le Décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs EPCI est pris en application de l'article 107 de la Loi Notre.

Au terme de l'année 2022, le compte administratif de la commune de Bulles fait apparaître les résultats suivants :

• En fonctionnement :

• Le total des dépenses est arrêté à : 637 526.74 € et se décompose comme suit :

- ✓ Charges générales : 252 702.74€
- ✓ Charges de personnel : 270 841.41 €
- ✓ Charges diverses : 43 575.57 €
- ✓ Autres charges de gestion courante : 61 504.59 €
- ✓ Charges financières 2 761.43 €
- ✓ Charges exceptionnelles : 605.00 €
- ✓ Opération d'ordre amortissement : 5 536.00 €

• Le total des recettes 2022 comprenant l'excédent 2021 reporté, est arrêté à : 1 090 688.60 et se décompose comme suit :

- ✓ Excédent 2021 reporté sur 2022 : 447973.64
- ✓ Atténuation de charges : 8 220.75 €
- ✓ produits des services du domaine : 38 625.96 €
- ✓ Impôts et taxes : 364 797.82 €

- ✓ Dotations et participations : 203 403.88 €
- ✓ Autres produits de gestion courante : 23 864.25 €
- ✓ Produits financiers : 3.48 €
- ✓ Produits exceptionnels : 3 798.82 €

Ces montants forment ainsi un excédent total de 453 161.86 €

• **En Investissement :**

• **Le total des dépenses 112 452.86 € pour financer les opérations suivantes :**

- ✓ Matériel outillage service technique : 5 610.00 €
- ✓ Matériel incendie : 1 458.95 €
- ✓ Mairie : 6 299.26 €, comprenant :
 - solde sur travaux toiture : 6 299.26 €
- ✓ solde Réhabilitation vestiaires + apprentis : 30 888.23 €
- ✓ Voirie (trottoir bateau + parking école) : 20 154.00 €
- ✓ Mobilier urbain : 2 973.60 €
- ✓ Sécurité routière : 6 715.20 €
- ✓ Acompte Bâtiment service technique : 10 800.00 €
- ✓ Informatisation : 3 355.20 €
- ✓ Emprunt remboursement capital : 24 198.42 €

• **Le total des Recettes 2022 comprenant l'excédent 2021 reporté, est arrêté à : 341 773.24 € et se décompose comme suit :**

- ✓ Excédent 2021 reporté sur 2022 : 152 151.00 €
- ✓ FCTVA 2022 sur dépenses 2020 : 36 026.34 €
- ✓ Taxe d'aménagement : 358.90 €
- ✓ Opération d'ordre amortissement : 5 536.00 €
- ✓ Excedents de fonctionnement capitalisés affectations 2021 sur 2022 : 147 701.00 €

Ces montants forment ainsi un excédent total de 229 320.38 €

Les restes à réaliser 2022 sont constitués :

- **Des dépenses d'investissement**, engagées et non mandatées au 31 décembre 2022, **arrêtées à 579 498.00 €**, liées aux travaux en cours : plantations d'arbres, vitraux de l'Eglise, réhabilitation de la bibliothèque, travaux voirie, PLU, travaux bâtiment service technique, terrain de pétanque, informatisation.
- **Des recettes d'investissement** notifiées n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre 2022, **arrêtées à 98 253.00 €**, liées aux subventions accordées (par le conseil Départemental, l'Etat et le Syndicat d'Energie de l'Oise) non perçues ou perçues partiellement pour les opérations suivantes : réhabilitation vestiaires et construction d'un apprentis, vitraux de l'église, Plan Local d'Urbanisme.
- Le besoin de financement des restes à réaliser est donc de 481 245.00 €

La collectivité a souscrit un emprunt en 2018 sur 12 ans à hauteur de 300 000.00 € au taux fixe de 1.36 % au 31 décembre 2022, le capital restant dû est de 178 847.88 €.